

Arrêté de nomination des jurys de Master mention Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de l'Éducation (MEEF), pour l'année universitaire 2024-2025

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 613-1, L.712-2°, L. 721-1 à L. 721-3, R. 811-13, D. 911-31 ;

Vu la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance remplaçant les écoles supérieures du professorat et de l'éducation par les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 modifiée relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment son article 20 ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du ministère de l'Éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master et l'arrêté du 25 mai 2018 accordant à l'Université Côte d'Azur l'accréditation pour la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » ;

Vu l'arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Nice au sein de l'université de Nice ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2020 portant renouvellement de l'accréditation de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Nice au sein de l'université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2024-01 du 9 janvier 2024 du conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté DAJIM n°50/2024 en date du 10 janvier 2024, notamment son article 2.1, donnant délégation de signature à M. Franck BRILLET, Directeur de l'INSPÉ pour l'exercice des attributions confiées au Président d'Université Côte d'Azur par la loi et les règlements en vigueur en ce qui concerne la désignation des jurys d'examens (à l'exclusion des jurys de thèse) ;

Vu la réglementation des examens d'Université Côte d'Azur adoptée par le conseil académique le 19 septembre 2024, dans sa version actuellement en vigueur ;

Vu les modalités de contrôle des connaissances adoptées par le conseil d'Institut le 1^{er} juin 2023 ;

Sur proposition des responsables de formation, le Président d'Université Côte d'Azur arrête :



1

Article 1 :

Le jury du Master mention **MEEF, Premier Degré** est constitué comme suit :

Est désigné président du jury

Monsieur Laurent HEISER, MCF UniCA

Sont désignés (es) membres du jury

- Madame Cécile BARBACHOUX, PRAG UniCA
- Monsieur Christian BRACCO, MCF UniCA
- Madame Emma BRILLARD, PRCE UniCA
- Madame Christine FALLER, PRAG UniCA
- Madame Nicole FAURE, PRCE UniCA
- Madame Céline FOLIOT, PRCE UniCA
- Monsieur Henri HUMBERT, PRAG UniCA
- Madame Hélène LABBE, PRAG UniCA
- Monsieur Olivier LE DANTEC, PRAG UniCA
- Madame Marianne PEYROTTE, PRAG UniCA
- Madame Isabelle SCHOENHENZ, PRAG UniCA
- Madame Cécile UCELLI, PREC UniCA

Les jurys du Master mention **MEEF, Second Degré** sont constitués comme suit :

Parcours Anglais :

Est désignée présidente

Madame Shona WHYTE, PU UniCA, responsable du parcours UniCA (M1)

Sont désignés membres du jury

- Madame Emma BRILLARD, PRCE UniCA
- Madame Amanda EDMONDS, PU UniCA
- Monsieur Christian GUTLEBEN, PU UniCA
- Madame Simona OLIVA, PRAG UniCA

Est désignée présidente du jury

Madame Emma BRILLARD, PRCE UniCA, responsable du parcours UniCA (M2)

Sont désignés membres du jury

- Madame Amanda EDMONDS, PU UniCA
- Madame Simona OLIVA, PRAG UniCA
- Monsieur Nicolas TRAPATEAU, MCF UniCA
- Madame Shona WHYTE, PU UniCA

Est désignée présidente du jury

Madame Bénédicte GUILLAUME, PU UTLN, responsable du parcours UTLN (M1/M2)

Sont désignés membres du jury

- Madame Sihame ALIOUI, praticienne de terrain (M1/M2)
- Madame Salhia BEN MESSAHEL, PU UTLN (M1/M2)
- Monsieur Pierre-François PEIRANO, MCF UTLN (M1/M2)
- Madame Clare SIBLEY, PRCE UTLN (M1/M2)

Parcours Education Physique et Sportive :

Est désigné président du jury

Monsieur Alexandre MILLOT, PRAG UniCA, responsable du parcours (M1)

Sont désignés membres du jury

- Madame Karine CORRION, MCF UniCA
- Monsieur Jean-Philippe RUSSIER, praticien de terrain
- Monsieur David SETTE, PRAG UniCA

Est désigné président du jury

Monsieur Said AROUI, MCF UniCA, responsable du parcours (M2)

Sont désignés membres du jury

- Madame Karine CORRION, MCF UniCA
- Monsieur Alexandre MILLOT, PRAG UniCA
- Monsieur Jean-Philippe RUSSIER, praticien de terrain
- Monsieur David SETTE, PRAG UniCA

Parcours Espagnol :

Est désignée présidente du jury

Madame Isabelle CLERC, MCF UniCA, responsable du parcours UniCA (M1)

Sont désignés membres du jury

- Madame Christine DI BENEDETTO, MCF UniCA
- Monsieur José GARCIA-ROMEY, PU UTLN
- Monsieur Jules SORBAC, PRAG UTLN

Est désigné président du jury

Monsieur Jules SORBAC, PRAG UTLN, responsable du parcours UTLN (M2)

Sont désignés membres du jury

- Madame Isabelle CLERC, MCF UniCA
- Madame Christine DI BENEDETTO, MCF UniCA
- Monsieur José GARCIA-ROMEY, PU UTLN

Parcours Histoire-Géographie :

Est désigné président du jury

Monsieur Julien OBERLIN, PRCE UniCA, responsable du parcours (M1/M2)

Sont désignés membres du jury

- Monsieur Joseph MARTINETTI, MCF UniCA (M1/M2)
- Madame Sandra PLANTIER, PRAG UniCA (M1/M2)
- Monsieur Anthony CLEMENT, PRAG UniCA (M1/M2)
- Monsieur Jérémy GUEDJ, MCF UniCA (M1/M2)
- Monsieur Gilles SINICROPI, praticien de terrain (M1)
- Madame Nathalie BERIOU, praticienne de terrain (M2)

Parcours Lettres :

Est désignée présidente du jury

Madame Alice DE GEORGES, MCF HDR UniCA, responsable du parcours UniCA (M1)

Sont désignés membres du jury

- Monsieur Antoine BISCERE, PRAG UniCA
- Madame Juliette FABRE, MCF UniCA
- Madame Hélène LABBE, PRAG UniCA

Sont désignées présidentes du jury

Madame Hélène LABBE, PRAG UniCA et **Madame Marie-France CLERC**, PRCE UniCA, co-responsables du parcours UniCA (M2)

Sont désignées membres du jury

- Madame Iana PONOMAROVA, enseignante vacataire
- Madame Marie-Albane WATINE, MCF UniCA

Est désignée présidente du jury

Madame Inès KIRSCHLEGER, MCF UTLN, responsable du parcours UTLN (M1/M2)

Sont désignés membres du jury

- Monsieur Guillaume BERTHON, MCF UTLN (M1/M2)
- Madame Annick JAUER, PU UTLN (M1/M2)
- Monsieur Jérôme PORTELLI, PRAG UTLN (M1/M2)

Parcours Mathématiques :

Est désigné président du jury

Monsieur Denis TORRALBA, PRAG UniCA, responsable du parcours Nice (M1)

Sont désignés membres du jury

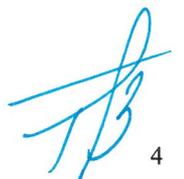
- Monsieur Soeren DESSENANTE, praticien de terrain
- Monsieur Pierre JAMMES, MCF UniCA
- Monsieur Stéphane JUNCA, MCF UniCA
- Monsieur Alain PATRITI, PRCE UniCA
- Madame Isabelle PAZE, praticienne de terrain

Est désigné président du jury

Monsieur Fabien HERBAUT, MCF UniCA, responsable du parcours La Seyne-sur-Mer (M1)

Sont désignés membres du jury

- Monsieur Thierry ASTRUC, MCF UniCA
- Madame Bénédicte FOURNERON, praticienne de terrain
- Monsieur Hubert PREBET, PRAG UniCA



Est désigné président du jury

Monsieur Alain PATRITI, PRCE UniCA, responsable du parcours Nice (M2)

Sont désignés membres du jury

- Monsieur Olivier GINOLA, praticien de terrain
- Monsieur Pierre JAMMES, MCF UniCA
- Monsieur Denis TORRALBA, PRAG UniCA

Est désigné président du jury

Monsieur Thierry ASTRUC, MCF UniCA, responsable du parcours La Seyne-sur-Mer (M2)

Sont désignés membres du jury

- Madame Bénédicte FOURNERON, praticienne de terrain
- Monsieur Fabien HERBAUT, MCF UniCA
- Monsieur Hubert PREBET, PRAG UniCA

Parcours Education Musicale :

Est désignée présidente du jury

Madame Annick FIASCHI-DUBOIS, MCF HDR UniCA, responsable du parcours (M1)

Sont désignés membres du jury

- Monsieur Pascal DECROUPET, PU UniCA
- Monsieur Frederick LACROIX, praticien de terrain
- Monsieur Franck SANA, PRAG UniCA

Est désigné président du jury

Monsieur Franck SANA, PRAG UniCA, responsable du parcours (M2)

Sont désignés membres du jury de délibération :

- Monsieur Pascal DECROUPET, PU UniCA
- Madame Annick FIASCHI-DUBOIS, MCF HDR UniCA
- Monsieur Frédéric FAUPIN, praticien de terrain

Parcours Sciences Economiques et Sociales :

Est désignée présidente du jury

Madame Géraldine BOZEC, MCF UniCA, responsable du parcours (M1)

Sont désignés membres du jury

- Monsieur Otmane BOULAHIA, praticien de terrain
- Monsieur Nicolas CHERON, praticien de terrain
- Monsieur Grégoire KRACHT, PRAG UniCA

Est désigné président du jury

Monsieur Grégoire KRACHT, PRAG UniCA, responsable du parcours (M2)

Sont désignés membres du jury

- Madame Géraldine BOZEC, MCF UniCA
- Monsieur Otmane BOULAHIA, praticien de terrain
- Monsieur Nicolas CHERON, praticien de terrain

Parcours Physique-Chimie :

Est désigné président du jury

Monsieur Didier ORLANDI, PRAG UniCA, co-responsable du parcours (M1/M2)

Sont désignés membres du jury

- Monsieur Philippe APLINCOURT, PRAG UniCA, co-responsable du parcours (M1/M2)
- Monsieur Régis FERREIRA DA SILVA, praticien de terrain (M1/M2)
- Monsieur Guillaume HUILLARD, PRAG UniCA, co-responsable du parcours (M1/M2)

Parcours Sciences de la Vie et de la Terre :

Est désigné président du jury

Monsieur Dimitri GARCIA, PRAG UniCA, responsable du parcours (M1)

Sont désignés membres du jury

- Monsieur Fabrice JOUFFRAY, PRCE UniCA
- Madame Patricia PIERSON, MCF UniCA
- Monsieur Sébastien PRECIAT, praticien de terrain

Est désigné président du jury

Monsieur Fabrice JOUFFRAY, PRCE UniCA, responsable du parcours (M2)

Sont désignés membres du jury

- Monsieur Dimitri GARCIA, PRAG UniCA
- Monsieur Clément GANINO, MCF UniCA
- Monsieur Sébastien PEAN, praticien de terrain

Les jurys du Master mention **MEEF, Encadrement Éducatif** sont constitués comme suit :

Parcours Conseiller Principal d'Education :

Est désignée présidente du jury

Madame Rania HANAFI, MCF UniCA, responsable du parcours (M1/M2)

Sont désignés membres du jury

- Madame Catherine BLAYA, PU UniCA (M1/M2)
- Monsieur Pierre GOLDSTEIN, PRAG UniCA (M1/M2)
- Madame Nadia RAGANOT, praticienne de terrain et formatrice CPE (M1/M2)

Parcours Cadre éducatif :

Est désigné président du jury

Monsieur Said AROUI, MCF UniCA, responsable de mention

Sont désignées membres du jury de délibération :

- Madame Christine GAUTIER-CHOVELON, MAST UniCA, responsable du parcours (M2)
- Madame Christine FALLER, PRAG UniCA
- Madame Céline FOLIOT, PRCE UniCA, responsable du parcours (M1)

Les jurys du Master mention MEEF, Pratiques et Ingénierie de la Formation sont constitués comme suit :

Parcours Ingénieur de formation et formateur d'adultes :

Est désignée présidente du jury

Madame Solange CIAVALDINI-CARTAUT, PU UniCA, responsable de mention et du parcours (M1/M2)

Sont désignées membres du jury de délibération :

- Madame Edith GALY, PU UniCA (M1/M2)
- Madame Sandy BRIAND, MAST UniCA (M1/M2)
- Madame Caroline SION, formatrice responsable de l'ingénierie de formation (M1/M2)

Parcours Recherche en Sciences de l'Education et de la Formation :

Est désigné président du jury

Monsieur Serge QUILIO, PU UniCA, responsable du parcours (M1)

Sont désignés membres du jury

- Madame Catherine BLAYA, PU UniCA (M1/M2)
- Madame Edith GALY, PU UniCA (M1/M2)
- Monsieur Jérôme SANTINI, MCF UniCA (M1/M2)

Est désignée présidente du jury

Madame Dalila MOUSSI, MCF UniCA, responsable du parcours (M2)

Sont désignés membres du jury

- Madame Catherine BLAYA, PU UniCA (M1/M2)
- Madame Edith GALY, PU UniCA (M1/M2)
- Monsieur Jérôme SANTINI, MCF UniCA (M1/M2)

Article 2 : Le présent jury est compétent s'agissant des délibérations du semestre impair, du semestre pair et/ou de l'année et des sessions de rattrapage, le cas échéant.

Article 3 : Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, l'absence d'un membre de jury ne peut être admise.

Fait à Nice, le 12 novembre 2024

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur de l'INSPE

Franck BRILLET

